



Habitants
4 036 355



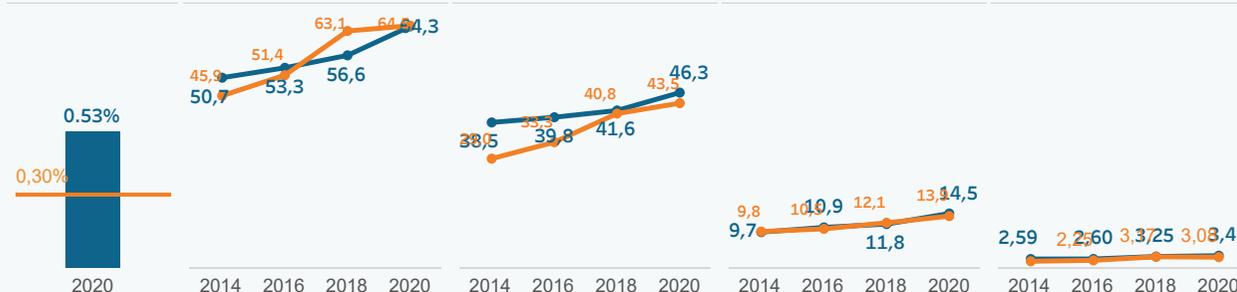
PIB
12 170 €
Médiane CdE 20 301 €



Salaire moyen brut annuel
14 681 €
Médiane CdE 20 612 €

Budget du système judiciaire exécuté

Système judiciaire	Tribunaux	Ministère public	Aide judiciaire
0.53% de PIB	64.3 par hab.	46.3 par hab.	3.47 par hab.
Médiane CdE : 0,30%	Médiane CdE : 64,50	Médiane CdE : 43,53	Médiane CdE : 3,08



Budget : En 2020, la Croatie a consacré 259 611 332 € au budget exécuté du système judiciaire, soit 64,32 € par habitant (proche de la médiane CdE), et 0,53% du PIB (supérieur à la médiane CdE). Le budget du système judiciaire a suivi la tendance européenne à la hausse. La répartition de ce budget est la suivante : 72% ont été dédiés aux tribunaux, 23% aux services du ministère public et 5% à l'aide judiciaire, ce qui est similaire à la répartition médiane CdE.

Professionnels de la justice

La Croatie compte 40,7 juges pour 100 000 habitants. Ce nombre a légèrement diminué depuis 2010, contrairement à la tendance européenne. En revanche, le nombre de procureurs (15,1 pour 100 000 habitants) et d'avocats (119,8 pour 100 000 habitants) a, même si ce n'est que légèrement, augmenté conformément aux tendances générales.

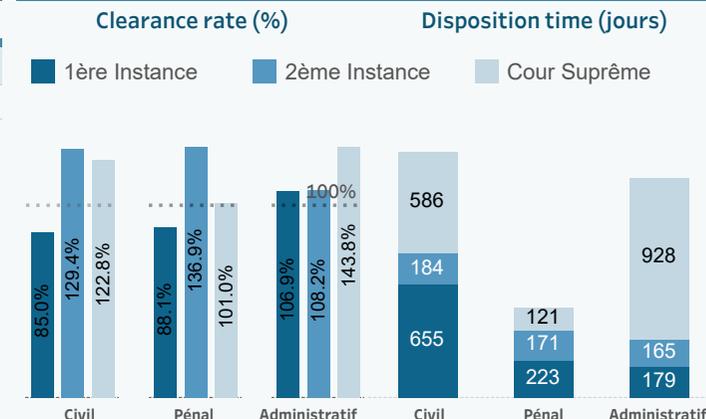
Parité

La proportion de femmes dans le système judiciaire est similaire pour les juges (71%) et les procureurs (68%), où les femmes sont largement majoritaires. Cette situation se reflète au niveau de la gestion des ministères publics, où le ratio est toujours en faveur des femmes chefs de services de ministère public (64%). Elle est moins prononcée pour les présidents de tribunaux (54%). Ces ratios sont bien supérieurs à la tendance européenne, surtout pour les postes de direction.

Les TIC dans le système judiciaire

La Croatie a un indice TIC de 7,0, qui se situe juste au-dessus de la médiane CdE. On constate une très forte augmentation de cet indice (1,4 point) par rapport au cycle précédent. Cette évolution est principalement due à l'amélioration de la communication électronique avec les tribunaux, mais des progrès sont également notables dans les deux autres catégories (aide à la décision et système de gestion des affaires). L'investissement dans les TIC semble devenir significatif par rapport au budget des tribunaux et l'impact sur l'indice TIC est évident.

Efficacité

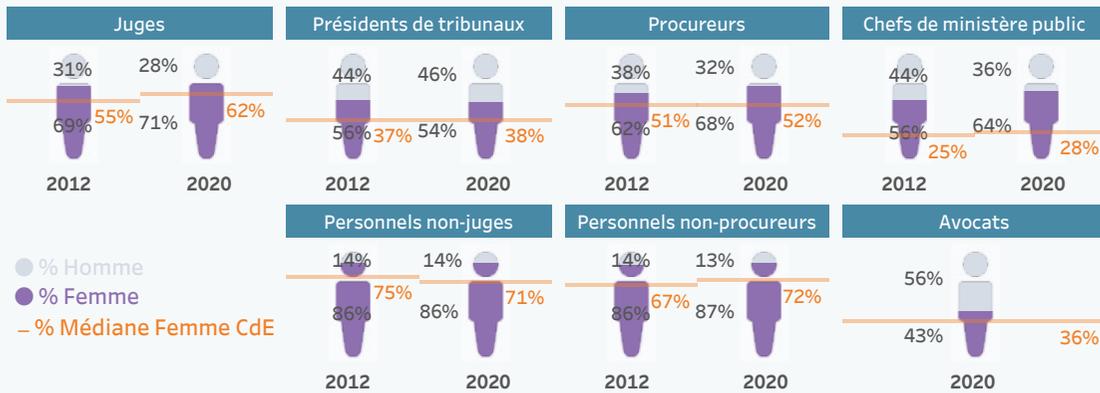


Efficacité : En Croatie, la 2ème instance apparaît comme la plus efficace de toutes les instances, surtout en matière pénale. Les affaires civiles et commerciales semblent être traitées plus lentement que les affaires administratives, ce qui diffère de la tendance européenne. Par exemple, le DT des affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance est de 655 jours contre 221 pour la médiane CdE. En matière administrative, en 1ère instance, le DT a diminué au fil des années et est nettement inférieur à la médiane CdE (179 jours contre 358) en 2020. En revanche, en 3ème instance, le DT est nettement supérieur à la médiane CdE (928 jours contre 221). Les affaires pénales sont résolues plus rapidement que la médiane CdE. L'influence de la COVID-19 sur l'efficacité des tribunaux semble affecter les affaires civiles et administratives et non les affaires pénales. L'impact le plus évident est observé pour les affaires civiles et commerciales contentieuses de 1ère instance, où le DT a augmenté de manière significative.

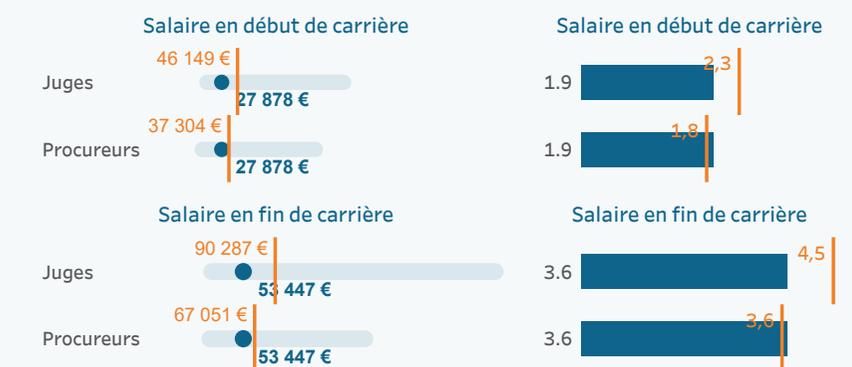
Ressources humaines (pour 100 000 habitants)



Parité

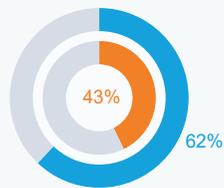


Salaires bruts absolus



Tribunaux (pour 100 000 habitants)

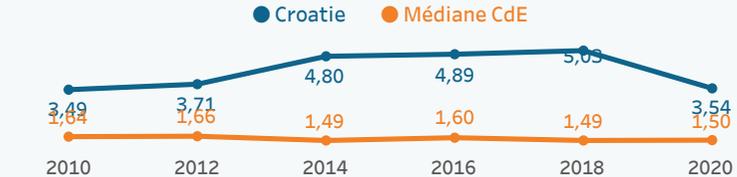
Répartition (%) des tribunaux spécialisés et de droit commun de 1ère instance



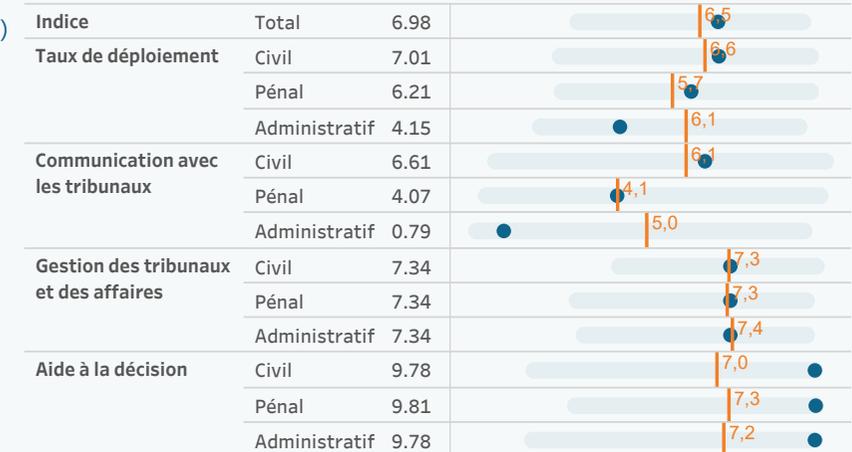
Tribunaux de droit commun et spécialisés de 1ère instance (entités juridiques)



Tous les tribunaux (implantations géographiques)



TIC dans le système judiciaire (indice de 0 à 10)



Indicateurs d'efficacité de la CEPEJ

Taux de variation du stock d'affaires pendantes (Clearance Rate (CR)) = (Affaires terminées/Affaires nouvelles)*100

CR > 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires supérieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires diminue

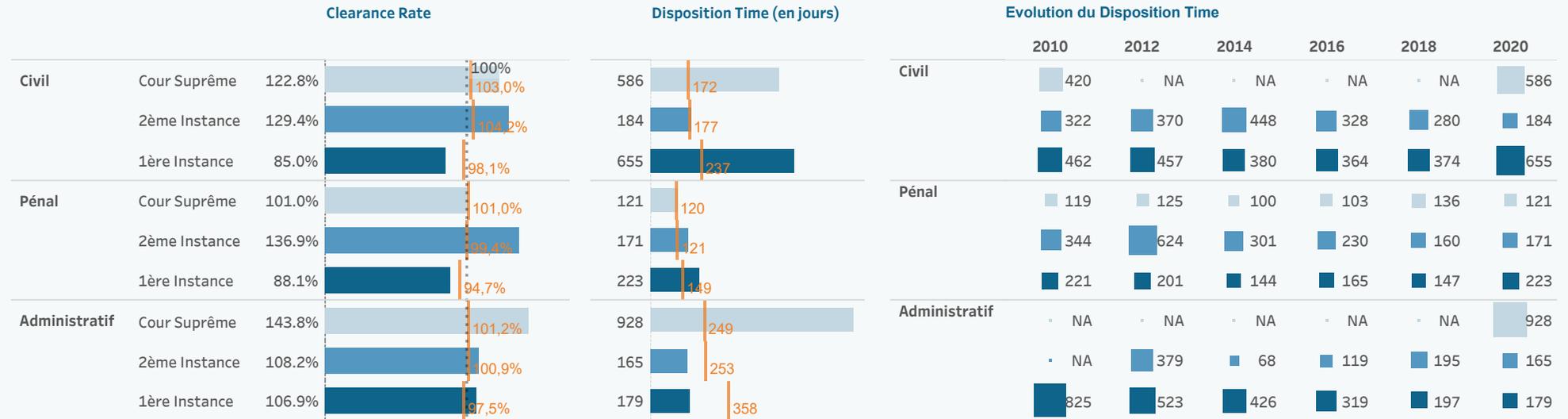
CR < 100%, le tribunal / le système judiciaire est en mesure de résoudre un nombre d'affaires inférieur au nombre d'affaires dont il a été saisi => l'arriéré d'affaires augmente

Durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (Disposition Time (DT)) = (Affaires pendantes/Affaires terminées)*365

La durée d'écoulement du stock d'affaires pendantes (DT) mesure le temps théorique nécessaire pour qu'une affaire pendante soit résolue devant les tribunaux, en tenant compte du rythme de travail actuel des tribunaux.

Instance

- Cour Suprême
- 2ème Instance
- 1ère Instance

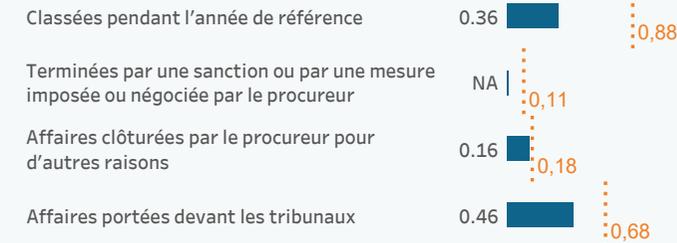


Ministère public

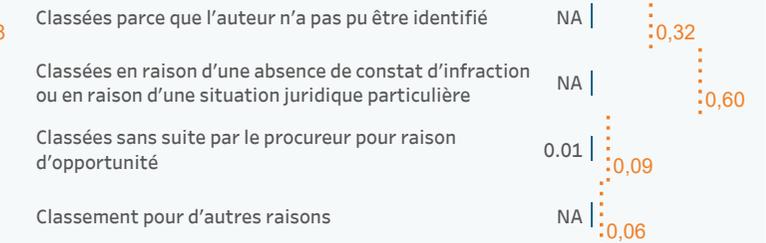
Nombre total d'affaires pénales en 1ère instance pour 100 habitants



Répartition des affaires traitées pour 100 habitants



Répartition des affaires classées pour 100 habitants



Note : Les ministères publics ont recours à des différentes méthodes de calcul du nombre d'affaires dans leurs statistiques : par événement ou par auteur. La CEPEJ collecte des données par affaire (événement), mais certains pays les présentent par auteur.

Sites internet relatifs au système judiciaire

1 - Textes législatifs

<https://www.nn.hr/>

2 - Jurisprudence de la/des instance(s) supérieure(s)

<https://sudskapraksa.csp.vsrh.hr/home>

3 - Informations sur le système judiciaire

<https://sudovi.hr/hr/o-sudovima/sudovi-republike-hrvatske>